

COMMUNE DE BEAUVECHAIN

Séance du 26 février 2024

Travaux

LE CONSEIL COMMUNAL

Agent traitant :	
Chef de service :	
Directeur financier :	
Directrice générale :	
Collège/Conseil :	

Energie - POLLEC - Modification de la Charte de fonctionnement du Comité de pilotage du PAEDC - Approbation.

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation;
Vu la Déclaration de Politique Communale 2018-2024;
Vu le Programme Stratégique Transversal 2019-2024;
Vu les engagements de la commune en matière de développement durable;
Vu la délibération du Conseil communal du 30 août 2021 décidant d'adhérer à la Convention des Maires;
Vu la délibération du Conseil communal du 12 décembre 2022 décidant d'approuver la Charte de fonctionnement du Comité de pilotage du PAEDC;
Vu la délibération du Conseil communal du 27 novembre 2023 approuvant le Plan d'Action pour l'Energie Durable et le Climat de la Commune de Beauvechain;
Vu la résolution 70/1 du 25 septembre 2015 de l'Assemblée générale des Nations Unies intitulée « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 » comprenant 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) ;
Vu la 3^{ème} Stratégie wallonne de développement durable (SWDD) adoptée le 22 septembre 2022 par le Gouvernement wallon, intitulée « Ensemble vers les objectifs de développement durable ! » ;
Considérant que les ODD sont déclinés en 169 cibles au niveau mondial ;
Considérant que 61 cibles sont prioritaires pour la Wallonie et qu'elles ont donné lieu à l'établissement de 89 objectifs chiffrés ;
Considérant l'adhésion, en 2008, de la Commune à la convention "Energ'éthique" ;
Considérant l'objectif de réduction de 55% des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire de la commune de Beauvechain;
Considérant l'implication citoyenne nécessaire au développement du Plan d'action pour l'énergie durable et le climat (PAEDC);
Considérant les actions et améliorations proposées en matière énergétique pour accroître le développement de mesures en faveur du climat;
Considérant qu'après plusieurs mois de travail avec le Comité de pilotage du PAEDC, les membres du Comité de pilotage du PAEDC, fort de l'expérience acquise depuis la constitution du Comité, ont exprimé leur souhait de voir la Charte de fonctionnement du Comité mise à jour;
Vu le compte-rendu de la réunion du GT "Mise à jour de la Charte" du 11 janvier 2023, ci-annexé;
Vu le projet de Charte de fonctionnement du Comité de pilotage du Plan d'action énergie-climat (PAEDC), ci-annexée, telle que modifiée et telle qu'approuvée par le Comité de pilotage du PAEDC en date du 5 février 2024;
Sur proposition du Collège communal;
Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1. D'approuver le projet de Charte de fonctionnement du comité de pilotage du Plan d'action énergie climat (PAEDC), telle que modifiée et ci-annexée.

PROJET